



Changement du régime de restauration

Par **sckiros974**, le **09/04/2018 à 14:18**

Bonjour,

J'ai développé une intolérance au gluten. J'aimerais changer de régime de restauration. Je suis sédentaire, et il y a un restaurant d'entreprise (RIE). Le restaurant d'entreprise ne propose que des plats industriels (il n'y a que les fruits qui sont frais). J'ai essayé mais je ne peux pas manger chez eux. Est-ce que l'entreprise se doit de me changer de régime de restauration ou c'est tan pis pour ma pomme?

Cdt,

Par **P.M.**, le **09/04/2018 à 15:48**

Bonjour,

Il faudrait savoir si c'est un restaurant attaché exclusivement à l'entreprise ou inter-entreprises comme vous semblez l'indiquer...

L'employeur n'est pas formellement obligé a priori de fournir des repas adaptés aux régimes particuliers des salariés mais pour permettre que chacun puisse apporter son propre repas, il doit respecter [ces dispositions du Code du Travail](#)...

Par **sckiros974**, le **09/04/2018 à 16:06**

C'est un restaurant inter-entreprise.

Donc c'est pour ma pomme :(

Merci

Par **P.M.**, le **09/04/2018 à 16:14**

Je ne sais pas si vous pouvez manger des pommes et ce que vous entendez par là car il me semble vous avoir fourni des informations qui ne se résument pas à cela...

Cela ne vous empêche pas d'en parler à l'employeur et/ou aux Représentants du Personnel, certificat médical à l'appui...

Par **sckiros974**, le **09/04/2018 à 17:39**

C'est que j'ai fait. Mais j'ai un retour négatif. Donc je voulais savoir si au niveau du code du travail, il y avait quelque chose que je pouvais faire.

Cdt,

Par **P.M.**, le **09/04/2018 à 18:45**

Je vous ai cité les dispositions du Code du Travail applicables...